



C/38/10 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 octobre 2004

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente huitième session ordinaire
Genève, 21 octobre 2004

ADDITIF AU DOCUMENT C/38/10

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ
TECHNIQUE, DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLECULAIRES,
NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document est un additif à la section II du document C/38/10 intitulée "Rapport sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et du groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN"; il contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

2. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa huitième session à Tsukuba (Japon) du 3 au 5 septembre 2003. Le rapport correspondant figure dans le document BMT/8/28.

Participation

3. Ont assisté à la réunion 62 participants représentant 15 membres de l'Union, sept États ayant le statut d'observateur et trois organisations ayant le statut d'observateur. Parmi les participants figuraient les stagiaires du cours de formation sur la protection des variétés végétales, d'une durée de trois mois, organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) du 13 août au 25 octobre 2003. Le BMT a noté que 12 experts ont participé à l'atelier préparatoire.

Groupe de réflexion sur les travaux du BMT

4. Le BMT a pris note des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add où sont exposés les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV en ce qui concerne l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires aux fins de l'examen DHS. Il a pris note en particulier des recommandations présentées par le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT en ce qui concerne l'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS ainsi que des opinions du Comité technique (TC) et du Comité administratif et juridique (CAJ).

Sous-groupes ad hoc sur les techniques moléculaires

5. Le BMT a pris connaissance des rapports relatifs aux travaux des sous-groupes ad hoc sur les techniques moléculaires concernant le champignon, la canne à sucre et le soja.

6. Le BMT a noté que les groupes de travail techniques n'avaient proposé aucune création de sous-groupe ad hoc. En ce qui concerne les travaux des sous-groupes existants, le BMT a estimé que ceux-ci doivent être encouragés à intensifier leurs travaux et à appliquer de préférence, dans leurs travaux, les futures directives du BMT (voir le paragraphe 9 du présent document).

Faits nouveaux relatifs aux techniques biochimiques et moléculaires

7. Le BMT a pris connaissance de rapports verbaux présentés par les participants sur les faits nouveaux en matière de techniques biochimiques et moléculaires. Il a noté en particulier que bien que le Royaume-Uni se réserve la possibilité d'adopter une démarche relevant de l'option 3 (élaboration d'un nouveau système), il a réexaminé son projet de recherche relatif aux marqueurs moléculaires pour le colza et le blé dans la perspective d'une démarche relevant de l'option 2 (étalonnage de seuils concernant les caractères moléculaires par rapport à l'écart minimum dans les caractères traditionnels) et collabore avec la France pour l'usage de GAÏA et de PREDIP. Il a noté qu'un projet est en cours aux Pays-Bas pour caractériser 90 variétés de tomate au moyen d'AFLP, de microsattellites, de SNP et de caractères morphologiques, dans la perspective d'adopter une démarche relevant de l'option 2.

Travaux sur les techniques moléculaires par plante cultivée

8. Le BMT a pris connaissance des rapports sur les travaux relatifs aux techniques moléculaires concernant les plantes cultivées suivantes : orge, haricot, ciboule, œillet, maïs, figuier de barbarie, colza, pêcher, poirier, riz, soja, fraisier, tournesol, tomate et blé.

Sélection de marqueurs et construction d'une base de données en vue de la caractérisation des variétés

9. Le BMT a conclu à l'urgence d'une harmonisation des méthodes de production de données moléculaires afin de veiller à ce que la qualité des données les rende universellement acceptables aux fins de la caractérisation des variétés. Il a également été noté qu'il serait utile de donner des orientations sur l'organisation des bases de données pour les données moléculaires relatives à différents types de marqueurs. À cette fin, le BMT est convenu que le Bureau de l'Union devrait préparer un document d'orientation ("Directives du BMT").

Examen des coûts des techniques moléculaires

10. Le BMT a pris connaissance d'une étude sur les coûts des techniques moléculaires communiquées par la Fédération internationale du commerce des semences (FIS). Il a noté en particulier que ces coûts dépendent des débits. Dans le cas d'une analyse à débit élevé, le coût par donnée obtenue reste à un niveau acceptable, mais l'assurance qualité relative aux données devient plus importante.

Méthodes statistiques pour les données produites par les techniques biochimiques et moléculaires

11. S'agissant des méthodes statistiques relatives aux données produites par les techniques biochimiques et moléculaires, le BMT a noté qu'il serait souhaitable qu'une consultation ait lieu entre les spécialistes des différentes espèces et le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) afin d'arriver à un consensus sur le choix des méthodes de mesure de l'écart. Le BMT a également examiné la question de l'utilisation du logiciel PREDIP.

Utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées

12. En ce qui concerne l'utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées, le BMT a noté que l'Assemblée générale de la FIS a décidé en mai 2004 qu'elle envisagerait un seuil constituant un point critique pour l'examen contradictoire du caractère de variété essentiellement dérivée pour la laitue pommée beurre. En particulier, la FIS envisagerait trois options en ce qui concerne l'utilisation de ce seuil :

- a) permettre aux obtenteurs d'utiliser les résultats comme ils le souhaitent;
- b) établir un code de conduite facultatif de la même façon que pour le ray-grass;
- c) élaborer un accord devant être signé par les obtenteurs, prévoyant un arbitrage obligatoire par la FIS ou un règlement judiciaire.

Date et lieu de la prochaine session

13. En réponse à l'invitation reçue des États-Unis d'Amérique, le BMT a décidé de tenir sa neuvième session aux États-Unis d'Amérique en juin 2005.

Programme de la prochaine session

14. Au cours de la neuvième session, le BMT a prévu d'examiner les points suivants : brefs exposés sur les faits nouveaux en matière de techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires et des obtenteurs; rapports du Groupe de réflexion sur le BMT, du comité technique et des sous-groupes; compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires pour les différentes plantes; recommandations sur la création de nouveaux sous-groupes pour les espèces cultivées; directives du BMT; construction et normalisation de bases de données des caractères moléculaires des variétés végétales, méthodes statistiques applicables aux données produites par des techniques biochimiques et moléculaires; utilisation de techniques moléculaires dans l'examen des variétés essentiellement dérivées; date et lieu de la prochaine session; programme futur.

15. Le Conseil est invité

a) à prendre note des travaux du BMT dont il a été rendu compte au TC, exposés dans le présent document, et

b) à approuver le programme de travail du BMT dont il a été rendu compte au TC, exposé dans le présent document.

[Fin du document]